

COMMUNE DE CINDRE
Séance du 21 avril 2026

PROCES-VERBAL

L'an deux-mil vingt, le vingt et un avril, le Conseil Municipal de la commune de CINDRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur René PINSON, Maire.

Date de convocation : 13 avril 2026

Membres présents : René PINSON ; Angélique LAURENT ; Christophe CASSIN ; Christelle MERLE ; Dominique GAY ; Anne-Laure BEURRIER ; Christophe VIF ; Catherine MORAUUX ; Henri-Philippe PARIS ; Romane DEVAUX ;

Membres excusés : Pierre-Alexandre LABOMBARDA

Membres absents :

Pouvoir :

Henri-Philippe PARIS est nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir eu confirmation de la réception des membres du conseil du PV du 20 mars 2026 et approbation à l'unanimité de celui-ci.

Madame Murielle MICHEAUD, Conseillère aux décideurs locaux, est présente afin de présenter les budgets.

1 – AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET COMMUNE 2025 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de René PINSON, Maire,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	42 421,42 euros
- Un excédent reporté de :	49 514,81 euros
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	91 936,23 euros
- Un déficit d'investissement de :	78 957,58 euros
- Un excédent des restes à réaliser de :	11 309,93 euros
Soit un besoin de financement de :	67 647,65 euros

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31 DECEMBRE 2025 : EXCEDENT	91 936,23 euros
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	67 647,65 euros
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	24 288,58 euros
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	78 957,58 euros

2 – AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET AUBERGE 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de René PINSON, Maire,

Considérant qu’il y a lieu de prévoir l’équilibre budgétaire,
 Statuant sur l’affectation du résultat d’exploitation de l’exercice 2025,
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	1 507,47 euros
- Un excédent reporté de :	4 931,95 euros
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	6 439,42 euros
- Un déficit d’investissement de :	625,00 euros
- Un excédent des restes à réaliser de :	0,00 euros
Soit un besoin de financement de :	625,00 euros

DECIDE d’affecter le résultat d’exploitation de l’exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D’EXPLOITATION AU 31 DECEMBRE 2025 : EXCEDENT	6 439,42 euros
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	625,00 euros
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	5 814,42 euros
RESULTAT D’INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	625,00 euros

3 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2026 :

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l’exercice 2026 :

Investissement

Dépenses :	109 657,58 euros
Recettes :	98 347,65 euros

Fonctionnement

Dépenses :	309 067,04 euros
Recettes :	309 067,04 euros

Pour rappel, total budget :

Dépenses d’investissement :	110 407,58 euros (dont 750 euros de RAR)
Recettes d’investissement :	110 407,58 euros (dont 12 059,93 euros de RAR)

4 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF AUBERGE 2026 :

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l’exercice 2026 :

Investissement

Dépenses :	6 625,00 euros
Recettes :	6 625,00 euros

Fonctionnement

Dépenses :	13 009,42 euros
Recettes :	13 009,42 euros

5 – VOTE TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux cette année.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide de ne pas changer le taux des taxes pour cette année.

Les taux des taxes directes locales ne changent pas cette année et restent donc :

- taxe foncière bâtie : 39,07
- taxe foncière non bâties : 39,58
- taxe d'habitation : 15,05

6 – SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES :

Monsieur Henri-Philippe PARIS étant membre d'une association, il quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire informe que des organismes ou associations ont demandé des subventions. Il propose d'octroyer :

- Association pour le don de sang : 70 euros
- Le Souvenir Français : 70 euros
- Allier à livre ouvert : néant
- Associations cindréennes : 50 euros
- Centre Social : 2 euros par habitant
- La convention avec la SPA de Brugheas : Monsieur le Maire propose le non-renouvellement de la convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide d'octroyer les subventions suivantes :

- Association pour le don de sang : 70 euros
- Le Souvenir Français : 70 euros
- Allier à livre ouvert : néant
- Associations cindréennes : 50 euros
- Centre Social : 2 euros par habitant
- La convention avec la SPA de Brugheas : Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire : la convention ne sera donc pas renouvelée.

7 – REDEVANCE MISE A DISPOSITION LICENCE IV

Monsieur le Maire informe qu'une délibération a été prise lors du Conseil Municipal du 05 mars 2026 concernant le fait qu'il faille établir une convention entre la Commune et Monsieur Baptiste JOLY pour la mise à disposition de la licence IV.

Un montant a été défini lors de ce Conseil Municipal mais Monsieur le Maire souhaite l'annulation de cette délibération n° 2026-03-02-06 afin que la mise à disposition de la licence IV soit gratuite.

Monsieur Christophe VIF travaillant à l'Auberge ne prend pas part au vote et quitte donc la salle.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil décide d'annuler la délibération n° 2026-03-02-06 prise le 05 mars 2026, de mettre à disposition la licence IV gratuitement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

QUESTIONS DIVERSES

Cimetière : il n'y a plus de place dans le cimetière de Cindré, ou très peu, le dernier enterrement a eu lieu dans le caveau provisoire communal :

Débat :

Avis ou décision : procès-verbal de constatation sera fait le 23 mai : le maire avec la 2^{ème} adjointe

Poubelles : Déplacement des poubelles collectives aux lieux dit : « les Danois »

Débat :

Avis ou décision : à voir avec le SICTOM qui possède la compétence

Sécurité routière : Vitesse excessive route de Tréteau, en agglomération

Débat : à voir même problème sur la route de Puyfol

Avis ou décision / Nouvelle limitation à 30 km/h sur la toute la rue de Tréteau.

Fin de séance à 23h10

Monsieur le Maire,

René PINSON

Le Secrétaire de séance,

Henri-Philippe PARIS